



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

## Conseil Communal de Cudrefin

### Rapport de la commission des finances

#### Préavis No 103-2025 : Règlement communal du personnel

##### Membre de la commission :

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu, Sylvain Baumann

La commission, composée de Alexandre Grossu, Sylvain Baumann et Didier Gattlen, chargé de l'étude du préavis 103-2025 s'est réunie le 08.09.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger et Jean-Luc Amiet. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

#### Point à l'ordre du jour : Approbation du règlement communal du personnel

Le règlement communal du personnel, document examiné en amont par la Commission des finances, encadre les droits, devoirs, horaires, congés, sanctions, avantages et autres aspects relatifs au personnel communal.

Le règlement a été présenté aux membres de la commission lors de la séance du 8 septembre 2025, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

À la suite de la lecture et des échanges, la commission s'est interrogée sur les points suivants :

- **Quelle est la source du règlement présenté ?**  
→ Il a été précisé que le règlement est basé sur le modèle de la commune de Belmont-sur-Lausanne.
- **Le règlement est-il conforme aux lois et directives en vigueur ?**  
→ Oui, une vérification a été effectuée afin de s'assurer que le contenu respecte la loi sur le travail applicable au personnel communal.
- **Qui détient les compétences RH au sein de la commune ?**
- **Comment est effectuée l'évaluation du personnel ?**  
→ Elle doit être réalisée dans un cadre de discussion approprié, permettant si nécessaire de recadrer le personnel.
- **Mise en place du cahier des charges détaillé par poste de travail.**
- **Article 3 – Cet article fait-il l'objet d'une discussion avec le Conseil ?**  
→ Non, il relève de la compétence de la Municipalité.
- **Article 37 – Existe-t-il une indemnité pour le service de piquet ?**  
→ Oui, mais uniquement pour le service de la voirie.
- **Article 76, Annexe 1 – Une demande de précision a été formulée :**  
→ La grille salariale est définie et validée préalablement par la Municipalité.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

---

**Décision :**

Le règlement communal du personnel est validé par la commission des finances tel que présenté par la Municipalité.

Il entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

---

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann